CONSEIL PERMANENT DE OEA/Ser.G

 L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS CP/CAJP-3518/19 rev. 5

 24 juillet 2020

 COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES Original: espagnol

 ET POLITIQUES

PLAN DE TRAVAIL
DE LA COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES
POUR LA PÉRIODE 2019-2020

(Approuvé par la Commission à sa réunion du 17 octobre 2019)

1. INSTALLATION ET BUREAU

 Le Conseil permanent a installé la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) pour la période 2019-2020 lors de la séance ordinaire du 17 juillet 2019, conformément aux dispositions de l’article 28 du Règlement du Conseil permanent. Sur la base des dispositions de l’article susmentionné, à la séance ordinaire du Conseil permanent du 27 septembre 2019, l’Ambassadeur Carlos Alberto Játiva Naranjo, Représentant permanent de l’Équateur, a été élu Président de la CAJP pour cette même période.

 À la réunion de la CAJP du 9 octobre 2019, l’Ambassadeur Luis Fernando Cordero Montoya, Représentant par intérim du Honduras, a été élu Vice-président de la CAJP pour l’exercice en cours.

1. MANDATS

Conformément aux dispositions des articles 17 et 18 du Règlement du Conseil permanent, la CAJP a pour attributions :

1. D’étudier les questions juridiques et politiques que lui confie le Conseil permanent.
2. D’examiner les rapports du Comité juridique interaméricain, de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme visés à l’article 91 f de la Charte. Il soumettra aussi au Conseil permanent ses rapports assortis de ses observations et recommandations ainsi que des projets de résolution s’y rapportant.

De même, en vertu de l’article 30 du Règlement du Conseil permanent, à la séance ordinaire du 8 août 2019 du Conseil permanent, cet organe a approuvé la « Proposition concernant la répartition des mandats issus de la quarante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale et de sessions antérieures » (document portant la cote [CP/doc.5545/19](http://scm.oas.org/doc_public/french/HIST_19/CP41368f03.doc) rev. 1), et a chargé la CAJP d’effectuer le suivi des mandats suivants au cours de la période 2019-2020 :

1. AG/DEC. 99 (XLIX-O/19) Soixantième anniversaire de la création et installation de la Commission interaméricaine des droits de l’homme, du cinquantième anniversaire de l’adoption de la Convention américaine relative aux droits de l’homme (Pacte de San José du Costa Rica) et du quarantième anniversaire de l’installation de la Cour interaméricaine des droits de l’homme à San José (sauf le paragraphe 2)
2. AG/RES. 2930 (XLIX-O/19) Droit international.
3. AG/RES. 2931 (XLIX-O/19) Renforcement de la démocratie (sauf le paragraphe 4 de la section i).
4. AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) Promotion et protection des droits de la personne (sauf le paragraphe 2 de la section vii, le paragraphe 4 de la section xiii et le paragraphe 3 de la section xix)
5. Observations et recommandations sur les rapports annuels des organes, organismes et entités ci-après de l’Organisation (article 91 f de la Charte de l’OEA) :

a) Comité juridique interaméricain (CJI).

b) Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH).

c) Cour interaméricaine des droits de l’homme (CoIDH)

d) Centre d’études de la justice des Amériques (CEJA).

1. RESSOURCES FINANCIÈRES

L’Assemblée générale, lors de sa cinquante-troisième session extraordinaire, a approuvé, au moyen de la résolution AG/RES. 1 (LIII-E/18) rev. 1, « Programme-budget 2019 de l’Organisation », 126 200 USD (cent-vingt-six-mille-deux-cents dollars) pour le financement des réunions de la CAJP en 2019. À cet égard, du 1er janvier au 30 septembre 2019, un montant de 103 524,55 USD (cent-trois-mille-cinq-cent-vingt-quatre virgule cinquante-cinq dollars) a été exécuté, laissant un reliquat de 22 675,45 (vingt-deux-mille-six-cent-soixante-quinze virgule quarante-cinq dollars) de disponible pour le restant de l’année.

De même, en vertu de la résolution AG/RES. 2949 (XLIX-O/19) intitulée « Programme-budget 2020 de l’Organisation », le Conseil permanent a approuvé, par la résolution CP/RES. 1138 (2247/19), « Approbation de la répartition des ressources par sous-programmes pour 2020 », un montant de 105 000 USD (cent-cinq-mille dollars) pour le financement des réunions de la CAJP en 2020, soit 21 200 USD (vingt-et-un-mille-deux-cents dollars) de moins qu’en 2019.

Afin de respecter le budget approuvé par la Commission, les invités et les fonctionnaires du Secrétariat auront sept (7) minutes pour faire leur exposé oral devant la Commission. La Présidence encourage vivement tous les exposants à remettre une version complète de leur intervention par écrit au Secrétariat de la Commission au moins trois (3) jours avant l’exposé afin qu’il soit diffusé dans la langue originale aux États membres pour examen avant la réunion.

1. RECOMENDATIONS

 Dans le but de faciliter le déroulement des travaux de la Commission au cours de la période 2019-2020, la présidence propose les outils de gestion ci-après pour qu’ils fassent partie intégrante du plan de travail :

* Annexe I: Thèmes et mandats émanés de la quarante-neuvième séance de l’Assemblée générale ainsi que d’autres sessions antérieures devant être examinés par la CAJP.
* Annexe II: Calendrier des réunions de la CAJP pour la période 2019-2020.

 Le présent projet de Plan de travail servira de cadre général pour les travaux de la CAJP durant la période 2019-2020. Il s’agit d’un document adaptable, auquel pourront être incorporées les modifications arrêtées par la Commission ou qui s’avèrent nécessaires pour actualiser le plan de travail en fonction de la réalisation des mandats conférés à la Commission ou qui résultent de propositions ponctuelles visant à aborder une question importante mais imprévue, et/ou dont le traitement s’avère incontournable en raison de son caractère éminemment juridique et/ou politique.

 La Présidence remercie les États membres pour leurs suggestions et remercie d’avance les délégations pour leur soutien dans l’accomplissement des tâches confiées à la Commission par l’Assemblée générale et le Conseil permanent.

Ambassadeur Carlos Alberto Játiva Naranjo

Représentant permanent de l’Équateur

Président de la Commission des questions juridiques et politiques

**ANNEXE I**

**MANDATS ÉMANÉS DE LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AINSI QUE D’AUTRES SESSIONS ANTÉRIEURES DEVANT ÊTRE EXAMINÉS PAR LA COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES DURANT LA PÉRIODE 2019-2020**

|  |
| --- |
| De la résolution AG/RES. 2930 (XLIX-O/19) « Droit international » |
| **Sections du chapitre I** | **Mandats** |
| 1. Observations et recommandations relatives au Rapport annuel du CJI.
 | **Paragraphe 2 du dispositif :** « De demander au CJI de faire rapport en permanence sur les progrès réalisés au titre des questions inscrites à son programme d’action, dont celles concernant les accords contraignants et non contraignants, la cybersécurité, en tenant compte des activités du Groupe de travail chargé des mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité dans le cyberespace du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) ainsi que des travaux réalisés en la matière par d’autres services et entités compétents de l'Organisation des États Américains, et l’efficacité des décisions judiciaires rendues à l’étranger à la lumière de la Convention interaméricaine sur l'efficacité extraterritoriale des décisions et sentences arbitrales étrangères et de la Loi-type interaméricaine sur l’accès à l’information, et de lui demander de continuer de mettre à jour les Principes relatifs à la protection des données personnelles en tenant compte de l’évolution de ceux-ci. » |
| 1. Programme interaméricain de développement du droit international.
 |  |
| 1. Élaboration d’une loi-type sur l’utilisation des feux d’artifice.
 |  |
| 1. Promotion de la Cour pénale internationale.
 |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Chapitre II** | **Mandats** |
| Suivi et rapports | **Paragraphe unique du dispositif :** « De demander au Conseil permanent de faire rapport à l’Assemblée générale, lors de sa cinquantième session ordinaire, sur la mise en œuvre de la présente résolution, et d’établir que la mise en œuvre des activités qui y sont prévues dépendra de la disponibilité des ressources financières inscrites à ce titre dans le programme-budget de l’Organisation, ainsi que d’autres ressources. » |

|  |
| --- |
| De la résolution AG/RES. 2931 (XLIX-O/19) « Renforcement de la démocratie » : |
| **Sections du chapitre I** | **Mandats** |
| 1. Suivi de la Charte démocratique interaméricaine.
 |  |
| 1. Suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption et du Programme interaméricain de coopération pour la lutte contre la corruption.
 |  |
| 1. Renforcement du cadastre et des registres fonciers dans les Amériques.
 |  |
| 1. Droits de l’enfant et de l’adolescent.
 |  |
| 1. Dialogue inclusif pour la prévention, le traitement efficace ainsi que le règlementintégral des conflits sociaux dans l’investissement en faveur du développement intégré.
 | **Paragraphe 3 du dispositif :** « De demander au Conseil permanent de promouvoir, dans la limite des ressources disponibles, la tenue d’une réunion extraordinaire de la CAJP afin de tenir des échanges de données d’expériences et d’information en la matière. » |
| 1. Mission d'appui à la lutte contre la corruption et l'impunité au Honduras.
 |  |
| 1. Gouvernement numérique, ouvert et transparent.
 |  |
| 1. Renforcement des activités du Programme interaméricain des facilitateurs judiciaires.
 |  |
| 1. Réunion des ministres de la justice des Amériques.
 |  |
| 1. Renforcement et innovation de la gestion publique dans les Amériques.
 | **Paragraphe 5 du dispositif :** « De reconnaître les progrès accomplis par le Réseau interaméricain des marchés publics (RICG) dans l’élaboration d’une proposition d’initiative continentale sur les marchés publics ouverts en coordination avec les autorités nationales compétentes et la société civile et d’inviter le RICG à présenter les résultats obtenus à la CAJP. » |
| 1. Coopération technique et missions d’observation des élections.
 |  |
| 1. Accès à l’information et protection des données personnelles.
 | **Paragraphe 2 du dispositif :** « De demander aux États membres de présenter volontairement chaque année, au sein de la CAJP, leurs réalisations en la matière et d’échanger de bonnes pratiques dans la mise en œuvre du Programme interaméricain sur l’accès à l’information; de demander à la CAJP d’envisager la possibilité que ces rapports soient présentés progressivement par services spécifiques contenus dans ce Programme. »**Paragraphe 3 du dispositif :** « De demander au Département du droit international de présenter à la CAJP une proposition assortie d’indicateurs de progrès pour faciliter la rédaction des rapports et d’organiser parallèlement, en tirant parti de la présence des points focaux à la réunion de la CAJP portant sur le traitement de cette question, une réunion de travail avec eux afin de progresser collectivement dans la mise en œuvre du Programme et d’explorer des occasions de coopération réciproque. » |
| 1. Contribution de la région au processus préparatoire de la Session extraordinaire de l’Assemblée générale des Nations contre la corruption (UNGASS 2021)
 |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Chapitre II** | **Mandats** |
|  |  |
| Suivi et rapports | **Paragraphe 1 du dispositif :** « De charger le Conseil permanent d’assurer le suivi des thèmes faisant l’objet de la présente résolution en les inscrivant à l’ordre du jour des travaux de la CAJP, et le Secrétariat général de faire rapport à l’Assemblée générale lors de sa cinquantième session ordinaire. »**Paragraphe 3 du dispositif :** « De demander au Conseil permanent de soumettre un rapport à l’Assemblée générale, lors de sa cinquantième session ordinaire, sur les suites données à la présente résolution, et d’établir que la mise en œuvre des activités prévues dans la présente résolution dépendra de la disponibilité des ressources financières inscrites à ce titre dans le programme-budget de l’Organisation, ainsi que d’autres ressources. » |

|  |
| --- |
| De la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) « Promotion et protection des droits de la personne » : |
| **Sections** | **Mandats** |
| 1. Élimination de l’apatridie dans les Amériques.
 |  |
| 1. Femmes et hommes défenseurs des droits de la personne.
 |  |
| 1. Protection des demandeurs du statut de réfugié et des réfugiés dans les Amériques.
 | **Paragraphe 5 du dispositif :** « D’inviter les États membres, s’inspirant de l’expérience tirée du Cadre intégral régional pour la protection et les solutions (MIRPS) et d’autres initiatives similaires, de mettre au point et d’actualiser leurs propres cadres en matière de prévention, de protection et de solutions pour les personnes qui sollicitent la condition de réfugiés, de personnes déplacées à l’intérieur des pays, de personnes refoulées ayant besoin de protection; de les inviter également à œuvrer de concert au développement de mécanismes de coopération régionale et de responsabilité partagée, avec la participation de tous les acteurs pertinents; de charger la Commission des questions juridiques et politiques d’effectuer le suivi de la présente résolution et de soumettre un rapport annuel en encourageant l’échange de données d’expériences et de pratiques optimales utilisées par les États membres, avec l’appui et la collaboration technique du Secrétariat général de l’OEA et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. » |
| 1. La défense publique officielle autonome en tant que sauvegarde de l’intégrité personnelle de tous les êtres humains sans aucune autre forme de discrimination.
 |  |
| 1. Droits de l’enfance et de l’adolescence.
 |  |
| 1. Renforcement du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Protocole de San Salvador.
 |  |
| 1. Droits de la personne et environnement.
 |  |
| 1. Administration de la justice et droits de la personne.
 | **Paragraphe 1 du dispositif :** « De poursuivre, au sein de la CAJP, l'échange sur les données d’expériences, les bonnes pratiques et les défis rencontrés en matière d’administration de la justice dans une perspective des droits de la personne. » |
| 1. Droits des personnes privées de liberté.
 |  |
| 1. Observations et recommandations relatives au rapport annuel 2018 de la Commission interaméricaine des droits de l’homme.
 |  |
| 1. Le pouvoir de l’inclusion et les avantages de la diversité.
 | **Paragraphe 4 du dispositif :** « De demander à la Commission des questions juridiques et politiques d’organiser, dans les limites des ressources existantes et en coordination avec le Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité, une séance extraordinaire qui permettra aux États membres de tenir des échanges sur les leçons retenues et les pratiques exemplaires en vue d’atteindre les objectifs de la présente résolution, en accordant une attention particulière aux aspects énoncés sous le point 3(b) qui renforcent nos démocraties, et de présenter les résultats de ladite réunion au Conseil permanent avant la tenue de la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale. »[[1]](#footnote-1) |
| 1. Reconnaissance et promotion des droits des personnes d’ascendance africaine dans les Amériques.
 | **Paragraphe 1 du dispositif :** « D’exhorter les États membres, le Secrétariat général et les institutions de l’OEA à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d’action de la Décennie des personnes d’ascendance africaine dans les Amériques (2016-2025) et à commémorer la Semaine interaméricaine des personnes d’ascendance africaine dans les Amériques. » |
| 1. Composition équilibrée de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme du point de vue de la parité hommes-femmes, de la représentation géographique et des différents systèmes juridiques.
 | **Paragraphe 3 du dispositif :** « De charger la CAJP d’approfondir son travail dans ce domaine, en inscrivant dans son programme de travail 2019-2020 le suivi de cette question au moyen de la tenue d’une réunion, au cours de laquelle les États membres, des experts et la société civile pourront échanger des bonnes pratiques en matière de nomination et de sélection de candidats et candidates aux Organes du Système interaméricain de droits de la personne, y compris par des informations sur les procédures, politiques et pratiques existant à l’échelle nationale, en vue de promouvoir la parité hommes-femmes, la non-discrimination et l’équilibre entre les différentes régions et différents systèmes juridiques du continent américain à la CIDH et à la Cour interaméricaine des droits de l’homme. » |
| 1. Renforcement du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l’élimination de la violence contre la femme (MESECVI).
 |  |
| 1. Suivi des recommandations de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.
 |  |
| 1. Renforcement de la Commission interaméricaine des femmes en vue de la promotion de l’équité et de la parité hommes-femmes, des droits humains des femmes et des fillettes et l’élimination de la discrimination et de toutes les formes de violence à leur égard.
 |  |
| 1. Droits de la personne et prévention de la discrimination et de la violence contre les personnes LGBTI.
 |  |
| 1. Droit à la liberté de religion ou de croyance.
 | **Paragraphe 3 du dispositif :** « De demander au Secrétariat général d’organiser, avec les ressources actuelles, un dialogue régional sur le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion et de croyance, auquel seraient conviés à contribuer les États membres et de la Commission interaméricaine des droits de l’homme, la société civile et d’autres acteurs sociaux, et de demander à la Commission des questions juridiques et politiques d’organiser, avec les ressources actuelles, une réunion extraordinaire dans laquelle les États membres pourront partager les leçons tirées et partager de bonnes pratiques dans le but de faire progresser les objectifs de la présente résolution, et de présenter les résultats de cette réunion au Conseil permanent avant la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale. » |
| 1. Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones et du Plan d’action relatif à la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2017-2021).
 | **Paragraphe 1 du dispositif :** « De demander instamment aux États membres, au Secrétariat général et aux institutions de l’OEA de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones et du Plan d’action relatif à la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2017-2021). » |
| 1. Programme d’action de la Décennie des Amériques pour les droits et la dignité des personnes handicapées 2016-2026 et Appui au comité pour l’élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées.
 |  |
| 1. Suivi du Programme interaméricain d’enregistrement civil universel et « Droit à l’identité ».
 |  |
| II. Suivi et rapports | **Paragraphe 2 du dispositif :** « De demander au Conseil permanent de charger la CAJP de porter à son ordre du jour, avant la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale, les thèmes ci-après de la présente résolution en vue de promouvoir l’échange de données d’expériences et de bonnes pratiques : « La défense publique officielle autonome en tant que sauvegarde de l’intégrité personnelle de tous les êtres humains sans aucune forme de discrimination ». Réalisation, au premier trimestre 2020, d’une huitième réunion spéciale de la CAJP sur les mécanismes de suivi pour les centres de détention établis par chaque institution de défense publique officielle de la région, avec la présence des États membres et de leurs respectives institutions publiques officielles d’assistance juridique, de membres de l’Association interaméricaine des bureaux de défenseurs publics (AIDEF), de la CIDH par le truchement de son Bureau du Rapporteur pour les droits des personnes privées de liberté dans les Amériques, d’experts du milieu universitaire et de la société civile, ainsi que des organisations internationales. La participation de membres de l’AIDEF sera garantie par cette organisation. »**Paragraphe 3 du dispositif :** « De demander au Conseil permanent de faire rapport à l’Assemblée générale, lors de sa cinquantième session ordinaire, sur la mise en œuvre de la présente résolution, et d’établirque la mise en œuvre des activités qui y sont prévues dépendra de la disponibilité des ressources financières inscrites à ce titre dans le programme-budget de l’Organisation, ainsi que d’autres ressources. » |

|  |
| --- |
| De la résolution AG/RES. 2891 (XLVI-O/16) « Plan d'action de la Décennie des personnes d’ascendance africaine dans les Amériques (2016-2025) » |
| **Plan d'action de la Décennie des personnes d’ascendance africaine dans les Amériques (2016-2025)** | **Mandats** |
| * Mise en œuvre et suivi du Plan.
 | **Paragraphe 3 :** « Le Secrétariat général rend compte tous les deux ans des progrès réalisés par l’Organisation lors d’une réunion extraordinaire de la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent. » |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |
| --- |
| De la résolution AG/RES. 2913 (XLVII-O/17) « Plan d’action relatif à la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2017-2021 » : |
| **Plan d’Action de la Déclaration américaine des droits des peuples autochtones (2017-2021)** | **Mandats** |
| * Échange de bonnes pratiques et de données d’expérience.
 | **Alinéa 5.2 :** « Réaliser une réunion extraordinaire annuelle de la Commission des questions juridiques et politiques à laquelle participeront des fonctionnaires des institutions nationales et infranationales chargées des questions relatives aux peuples autochtones, ouverte à la participation de représentants des peuples autochtones, pour y tenir des échanges d’information sur les avancées réalisées, les expériences acquises et les enseignements tirés ainsi que les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la DADIN. » |

 |

**ANNEXE II**

**CALENDRIER DE RÉUNIONS
DE LA COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES**

**(Deuxième semestre 2019 et premier semestre 2020)**

|  |
| --- |
| **OCTOBRE 2019** |
| Mercredi9 octobre 201914 h 30 – 17 h 30salle L. Simon Bolivar | 1. Élection de vice-présidents.
2. Présentation du projet de plan de travail 2019-2020 de la CAJP.
3. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2931 (XLIX-O/19), « Renforcement de la démocratie » :
* Section viii : Renforcement des activités du Programme interaméricain des facilitateurs judiciaires.
 |
| Jeudi17 octobre 201914 h 30 – 17 h 30salle L. Simon Bolivar | 1. Examen et approbation du projet de plan de travail 2019-2020 de la CAJP.
2. Élection de la deuxième vice-présidence.
3. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2928 (XLVIII-O/18), « Promotion et protection des droits de la personne » :
* Section iv : Droit à la liberté de pensée et d’expression, y compris sur l’Internet dans les contextes électoraux :
	+ Proposition de guide pour aborder le phénomène de la désinformation durant le déroulement des processus électoraux et éviter l’ingérence indue »
1. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2931 (XLIX-O/19), « Renforcement de la démocratie » :
* Section v : Dialogue inclusif pour la prévention, le traitement efficace ainsi que le règlement intégral des conflits sociaux dans l’investissement en faveur du développement intégré :
	+ Préparatifs de la réunion extraordinaire : « Dialogue inclusif pour la prévention, le traitement efficace ainsi que le règlement intégral des conflits sociaux dans l'investissement en faveur du développement intégré ».
* Section xii : Accès à l’information et protection des données personnelles :
	+ Préparatifs de la réunion au cours de laquelle seront présentés les rapports volontaires de situation et d’échange de bonnes pratiques en matière de mise en œuvre du Programme interaméricain sur l’accès à l’information.
1. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19), « Promotion et protection des droits de la personne » :
* Section iv : La défense publique officielle autonome en tant que sauvegarde de l’intégrité personnelle de tous les êtres humains sans discrimination aucune :
	+ Préparatifs de la huitième réunion extraordinaire sur les mécanismes de suivi des centres de détention employés par chaque institution de détention publique officielle de la région.
 |
| **NOVEMBRE 2019** |
| Jeudi14 novembre 201914 h 30 – 17 h 30salle L. Simon Bolivar | 1. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19), « Promotion et protection des droits de la personne » :
* Section xvii : Droits de la personne et prévention de la discrimination et de la violence contre les personnes LGBTI.
	+ Échange de stratégies et de bonnes pratiques pour lutter contre la violence et la discrimination contre les personnes LGBTI.
1. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2930 (XLIX-O/19), « Droit international » :
* Section i. Observations et recommandations relatives au rapport annuel du Comité juridique interaméricain.
	+ Présentation du « Guide sur le droit applicable aux contrats commerciaux internationaux dans les Amériques » [[CJI/RES. 249](http://www.oas.org/es/sla/cji/docs/informes_culminados_recientemente_Contratos_Internacionales_resolucion.pdf) (XCIV-O/19)].
1. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19), « Promotion et protection des droits de la personne » :
* Section iii : Protection des demandeurs du statut de réfugié et des réfugiés dans les Amériques.
	+ Présentation de la proposition visant l’établissement d’un fonds spécifique de contributions volontaires pour soutenir les activités réalisées par le Cadre intégral régional pour la protection et les solutions (MIRPS).
1. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19), « Promotion et protection des droits de la personne » :
* Section xxi : Suivi du Programme interaméricain d’enregistrement universel de l’état civil et « Droit à l’identité ».
	+ Rapport du Programme d’universalisation de l’identité civile dans les Amériques (PUICA).
 |
| Mardi26 novembre 201915 h 30 – 17 h 30salle L. Simon Bolivar | 1. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19), « Promotion et protection des droits de la personne » :
* Section viii : Administration de la justice et droits de la personne :
	+ Échange de données d’expériences, bonnes pratiques et défis en matière d'administration de la justice selon une perspective des droits de la personne.
1. Le Réseau de santé et de sécurité du consommateur de l’OEA (RSSC).
 |
| **DÉCEMBRE 2019** |
| Jeudi5 décembre 201914 h 30 – 17 h 30salle L. Simon Bolivar | 1. Commémoration de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre).
2. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2931 (XLIX-O/19), « Renforcement de la démocratie » :
* Section iii : Renforcement du cadastre et du registre foncier dans les Amériques
* Section vii : Gouvernement numérique, ouvert et transparent
* Section x : Renforcement et innovation de la gestion publique dans les Amériques
* Section xiii : Contribution de la région au processus préparatoire de la session extraordinaire de l’Assemblée générale des Nations Unies contre la corruption
	+ Avancées réalisées dans la mise en œuvre des engagements assumés en matière de prévention et de lutte contre la corruption dans le cadre de la Convention interaméricaine contre la corruption et de l’Engagement de Lima : « La gouvernance démocratique face à la corruption » à titre de contribution de la région au processus préparatoire de la session extraordinaire de l’Assemblée générale de l’ONU prévue pour 2021.
 |
| Mardi17 décembre 201910 h 30 – 12 h 30salle L. Simon Bolivar | 1. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19), « Promotion et protection des droits de la personne » :
* Section xviii : Droit à la liberté de religion ou de croyance.
	+ Préparatifs de la réunion extraordinaire qui sera consacrée à l’échange d’enseignements tirés et de bonnes pratiques pour promouvoir un dialogue régional sur le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de croyance.
 |
| **JANVIER 2020** |
| Jeudi30 janvier 202014 h 30 – 17 h 30salle L. Simon Bolivar | 1. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19), « Promotion et protection des droits de la personne » :
* Section iii : Protection des demandeurs du statut de réfugié et des réfugiés dans les Amériques :
	+ Échange de données d’expériences et de bonnes pratiques mises en œuvre par États membres.
1. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2930 (XLIX-O/19), « Droit international » :
* Section ii : Programme interaméricain de développement du droit international :
	+ Rapport du Département du droit international sur la promotion et la diffusion du droit international privé parmi les États membres en collaboration avec les organismes et associations œuvrant dans ce domaine.
1. Dialogue sur quelques réformes dans les procédures de l’OEA

*Exposé de la présidence.* |
| **FÉVRIER 2020** |
| Jeudi13 février 202014 h 30 – 17 h 30salle L. Simon Bolivar | 1. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19), « Promotion et protection des droits de la personne » :
* Section v : Droits de l’enfant et de l’adolescent
* Section ix : Le pouvoir de l’inclusion et les avantages de la diversité :
	+ Préparatifs de la réunion extraordinaire « Le pouvoir de l’inclusion et les avantages de la diversité ».
1. Protection des droits humains des personnes âgées.
2. Examen de la proposition de méthodologie aux fins de présentation et de négociation de projets de résolution de la Commission des questions juridiques et politiques devant être soumis à l’Assemblée générale lors de sa cinquantième session ordinaire
 |
| Jeudi20 février 202014 h 30 – 17 h 30salle L. Simon Bolivar | Réunion extraordinaire sur l’échange d’enseignements tirés et de bonnes pratiques pour promouvoir un dialogue régional sur le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de croyance - section xviii. de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19). |
| Jeudi27 février 202014 h 30 – 16 h 00salle L. Simon Bolivar | Réunion extraordinaire « Dialogue inclusif pour la prévention, le traitement efficace ainsi que le règlement intégral des conflits sociaux dans l'investissement en faveur du développement intégré » - section v. de la résolution AG/RES. 2931 (XLIX-O/19). |
| Jeudi27 février 202016 h 00 – 17 h 30salle L. Simon Bolivar | 1. Enjeux du Secrétariat au renforcement de la démocratie en 2020.

*Exposé du Secrétaire au renforcement de la démocratie*1. Suivi des mandats issus de la résolution AG/RES. 2931 (XLIX-O/19), « Renforcement de la démocratie » :
* Section i : Suivi de la Charte démocratique interaméricaine.
 |

|  |
| --- |
| **AVRIL 2020** |
| Jeudi23 avril 202014 h 30 – 16 h 30 Virtuel | 1. Réorganisation des travaux de la Commission pendant les mesures de confinement et de distanciation sociale à cause de la pandémie de COVID-19.
2. Suivi du mandat contenu dans la résolution AG/RES. 2931 (XLIX-O/19) “Renforcement de la démocratie”:
* Section xii: Accès à l’information et protection des données personnelles.
	+ Présentation des rapports de progrès des pays et partage de bonnes pratiques dans la mise en œuvre du Programme interaméricain sur l’accès à l’information.
 |
| Jeudi30 avril 202014 h 30 – 17 h 00 Virtuel | 1. Présentation du rapport annuel de la CIDH adressé à la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale.
2. Présentation du rapport annuel de la CoIDH adressé à la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale.
 |
| **MAI 2020** |
| Jeudi14 mai 202014 h 30 – 17 h 00 Virtuel | 1. Présentation du rapport annuel du CJI adressé à la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale.
2. Présentation du rapport annuel du CEJA adressé à la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale.
 |
| Jeudi28 mai 202014 h 30 – 17 h 30 Virtuel | 1. Suivi des mandats contenus dans la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) “Promotion et protection des droits de la personne”:
* Section vi.: Renforcement du Mécanisme de suivi pour la mise en œuvre du Protocole de San Salvador:
	+ Présentation du rapport du Groupe de travail pour l’analyse des rapports nationaux prévus dans le Protocole de San Salvador (GTPSS).

*Exposé de la Présidence du GTPSS.*1. Suivi des mandats contenus dans la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) “Promotion et protection des droits de la personne”:
* Section xx.: Programme d’action pour la Décennie des Amériques pour les droits et la dignité des personnes handicapées 2016-2026 et Soutien au Comité pour l’élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées.
	+ *Rapport de suivi élaboré par le Département de l’inclusion sociale – Secrétariat technique du CEDDIS.*
1. Suivi des mandats contenus dans la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) “Promotion et protection des droits de la personne”:
* Section xii.: Reconnaissance et promotion des droits des personnes d’ascendance africaine dans les Amériques.
* Section xix.: Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones et du Plan d’action sur la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2017-2021).

*Exposés du Bureau du Secrétaire général adjoint et du Département de l’inclusion sociale* |
| **JUIN 2020** |
| Jeudi11 juin 202014 h 30 – 17 h 30 Virtuel | 1. Suivi des mandats contenus dans la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) “Promotion et protection des droits de la personne”:
* Section xiii: Composition équilibrée selon le sexe et une représentativité équitable sur le plan géographique ainsi que des divers systèmes juridiques, de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme:
	+ Réunion de suivi pour partager de bonnes pratiques dans l’exercice de mise en nomination et de sélection de candidats à la CIDH et à la CoIDH le cas échéant en vue de promouvoir la parité hommes-femmes et l’équilibre entre les diverses régions et les divers systèmes juridiques du Continent américain au sein de ces deux organes.
 |
| 1. Bonnes pratiques des États concernant les personnes LGBTI dans le contexte de la pandémie de COVID-19, [CP/CAJP/INF. 758/20](http://scm.oas.org/doc_public/french/HIST_20/CP42368f06.docx)
2. Réponse de la communauté religieuse à la pandémie de COVID-19 : bonnes pratiques et perspectives, [CP/CAJP/INF. 767/20](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_20/CP42412F06.docx)
 |
| Jeudi25 juin 202014 h 30 – 17 h 30 Virtuel | 1. HUITIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE sur les mécanismes de surveillance des centres de détention utilisés par chaque institution de défense publique officielle de la région. - Section vi. de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19).
 |
| 1. Suivi des mandats contenus dans la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) “Promotion et protection des droits de la personne”:
* Section ix: Droits des personnes privées de liberté :
	+ Dialogue sur les bonnes pratiques en matière de politiques carcérales, pénitentiaires et dans des institutions psychiatriques, portant principalement sur les stratégies et mesures qui permettent d’assurer le respect, la garantie et la protection des droits des personnes privées de liberté.
1. Poursuite du dialogue sur quelques modifications à des procédures de l’OEA.
 |
| **AOUT 2020** |
| Vendredi14 aout 2020 | Date limite pour la présentation de textes à inclure aux projets de résolution globaux.  |
| **SEPTEMBRE 2020** |
| Jeudi3 septembre 202014 h 30 – 17 h 30Virtuelle | Négociation de projets de résolution destinés à la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale. |
| Jeudi10 septembre 202014 h 30 – 17 h 30Virtuelle | Négociation de projets de résolution destinés à la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale. |
| Jeudi24 septembre 202014 h 30 – 17 h 30Virtuelle | Négociation de projets de résolution destinés à la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale. |
| **OCTOBRE 2020** |
| Jeudi1er octobre 202014 h 30 – 17 h 30Virtuelle | Négociation de projets de résolution destinés à la cinquantième session ordinaire de l’Assemblée générale. |

CP42699F04

1. . Voir la note de la mission permanente du Canada adressée à la Présidence de la CAJP par laquelle elle demande que la séance extraordinaire à laquelle se réfère la section xi. de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) ait lieu en 2020-2021, ([CP/CAJP/INF.763/20](http://scm.oas.org/doc_public/french/HIST_20/CP42392f06.docx)). [↑](#footnote-ref-1)